

AYACHE DEAL

Ayache, conseil de Towerbrook, est intervenu dans l'opération visant le dépôt d'une offre public d'achat volontaire de Talan sur l'intégralité des actions de Micropole

Micropole, accélérateur de la transformation des entreprises par la Data, vient de conclure un accord stratégique (*Tender Offer Agreement*) avec Talan, groupe de conseil en innovation et transformation, aux termes duquel Talan s'est engagé à déposer une offre publique d'achat volontaire visant l'intégralité des actions de Micropole, qui sera suivie, si les conditions en sont réunies, d'un retrait obligatoire.

La réalisation de l'Offre sera soumise aux seules conditions suspensives usuelles d'approbation des autorités de concurrence en France et de contrôle des investissements étrangers en France.

Talan et son actionnaire Towerbrook étaient conseillés dans cette opération par :

Le cabinet Ayache

- Olivier Tordjman (associé), Virginie Sayag (*counsel*), Louis Chastanier et Thibault Martins Ribeiro (collaborateurs) sur les aspects *corporate* de l'opération ;
- Alain Levy (associé), David Puzenat (*counsel*), Victor Cassagne et Annissa Baghafor (collaborateurs) sur les aspects financement ;
- Bruno Erard et Laurent Bibaut (associés) sur les aspects fiscaux ;
- Frederic Fuchs (associé) et Lucile Delahaye (*counsel*) sur les aspects droit de la concurrence.

Le cabinet **Archers** sur les aspects *corporate* avec Marc Baffreau et Kamal Naffi (associés), Thomas Julliard et Pierre-Emmanuel Simon (collaborateurs).

Le cabinet **White & Case** sur les aspects boursiers avec Franck de Vita et Severin Robillard (associés), Henri Stiegler (collaborateur).

A propos d'AYACHE :

Fondé il y a plus de 30 ans, AYACHE est un cabinet d'avocats d'affaires français et indépendant réunissant 55 avocats (dont 16 associés et 7 counsels).

Plus de la moitié des avocats du Cabinet sont dédiés aux opérations de Fusions-Acquisitions, de *private equity* et de financement.

L'expérience de ce département Corporate Finance est d'autant plus forte qu'il bénéficie de l'excellente expertise des avocats des autres pôles du Cabinet, lui permettant ainsi d'appréhender les multiples enjeux de ces opérations au travers de toute une palette de compétences.

Le cabinet dispose ainsi d'une expertise reconnue en droit des affaires sur les principaux domaines d'intervention suivants : Fusions & acquisitions - Capital investissement, Banque & Finance, Fiscalité, Social, Concurrence - Distribution - Contrats Commerciaux, Sport, Technologie, Contentieux, Business Ethics, Immobilier, Entreprises en difficulté, Actionnariat salarié & épargne salariale.



Contact presse :

Marina THOMAS - 06 69 42 03 47 - marina.thomas@jakobson.fr